

# KitchenAid

## DURÉE DE LA GARANTIE

Europe, Moyen-Orient et Afrique

La garantie KitchenAid s'applique aux vices de matériaux ou de fabrication du produit à la réception et contrôle.

KitchenAid remplacera le produit ou la pièce par un article identique ou similaire.

Cette garantie s'applique uniquement au premier acheteur sur présentation d'une preuve d'achat datée. Elle n'est en aucun cas transférable.

## CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS

1. Les dommages causés par l'usure normale tels que des rayures, des bosses, des taches ou une décoloration de toutes les surfaces ainsi que d'autres dommages qui ne nuisent pas au bon fonctionnement du matériel de cuisine.
2. Les dommages dus à une mauvaise manipulation, à un accident, à une utilisation excessive, à une mauvaise utilisation, à un incendie, à une inondation, à un vol, à des catastrophes naturelles, à une négligence, à la corrosion, à une modification, à une exposition à des températures extrêmes ou au non-respect des conseils d'utilisation et d'entretien du fabricant.
3. Les dommages ou la casse suite à une chute ou à un impact.
4. Les frais d'expédition, de transport ou d'assurance pour livrer des pièces de rechange ou renvoyer des produits défectueux à un centre de service après-vente spécialisé agréé par KitchenAid.
5. L'utilisation de ce produit à des fins commerciales.
6. Les imperfections ou défauts mineurs, provoqués par des variations au niveau de la peinture, de la laque, des métaux, du plastique, du silicone, de la céramique, du verre ou du textile.
7. Les produits et pièces de rechange utilisés en dehors de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique.
8. Les surfaces endommagées par une interaction chimique ou par des produits de nettoyage, notamment, mais pas exclusivement, les éponges à récurer, les détergents corrosifs ou les lave-vaisselle automatiques.
9. Le remplacement du produit dans son intégralité. Seule la pièce ou l'article défectueux sera remplacé.



## **KITCHENAID NE PREND PAS EN CHARGE**

Les frais de réparation ou de remplacement résultant d'une situation énoncée ci-avant sont à la charge du client.

La maintenance doit être assurée par un centre de service après-vente spécialisé agréé par KitchenAid.